

ACTIVITES PISCINE AU ROC PLONGEE

Pour le bon fonctionnement et dans de le respect de tous, il est rappelé quatre points :

1- Les créneaux sont ouvert exclusivement aux licenciés, exceptions faite pour des initiations ou des baptêmes.

2- Toute séance est placée sous la responsabilité d'un **Directeur de plongée** (Initiateur au minimum). Il a pour mission d'assurer la sécurité et de veiller au bon respect des prérogatives des licenciés. Il peut par ailleurs, limiter ces prérogatives.

Toute activité doit être soumise obligatoirement à son approbation, quelque soit le niveau du pratiquant.

3- Le nom du Directeur de plongée sera inscrit, pour chaque séance, à la piscine sur une tablette face au bassin, sous le chronomètre. Le nom des responsables de chaque ligne d'eau pourra éventuellement y figurer.

4- Les adhérents doivent respecter à la fois l'activité liée au créneau et aux lignes d'eau.

Sur décision du Directeur de plongée, tout manquement à ces quelques règles pourra entraîner une exclusion de la séance.